



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 22 décembre 2005

Membres présents : Président : M. REBSAMEN
Secrétaires : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BEKTAOUI - BELLEVILLE
- BERTELOOT - M. BERNARD - Mmes BESSIS - BIOT - BLIGNY -
MM. BOUHELIER - BRUYERE - CHAPUIS - Mme COLOMBET -
MM. DANIERE - DELATTE - Mme DELEBARRE - MM. DESVIGNES -
DETANG - DODET - DOUHAI - DUPIRE - Mme DURNERIN -
MM. ESMONIN - Mme FLAMENT - MM. FOUCHERES - FOUILLOT -
MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P GILLOT - GONDELLIER -
Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER -
LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MARCHAND - MARTIN
- MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU -
OBRIOT - PARIS - PERRIN - PILLIEN - Mme POPARD - MM. PRIBETICH
- RETY - ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER
-Mme TENENBAUM

Membres absents : M. AUDARD (pouvoir à M.ESMONIN) - Mmes AVENA (pouvoir à
M. MARTIN) - BERNARD (pouvoir à Mme BESSIS) - MM. BOURNY
(pouvoir à Mme BLIGNY) - BRENOT (Pouvoir à M. PERRIN) - BRIOT -
CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) - CHEVIGNY (pouvoir à
M. BELLEVILLE) - Mme DARCIAUX (Pouvoir à M. BACHELARD) -
MM. DUBOIS (pouvoir à M. BRUYERE) - ETIEVANT (Pouvoir à
M. REBSAMEN) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à Mme BIOT) -
M. MAGLICA (pouvoir à M. DANIERE) - Mme MANSAT (pouvoir à
Mme POPARD) - MM. NOWOTNY (pouvoir à Mme MASSU) - NUDANT
(pouvoir à M. BRIOT) - PETITJEAN (pouvoir à M. SOUMIER) - PINON
(pouvoir à M. GERVAIS)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – Commission de délégation de service public - Renouvellement des membres

A la suite de la démission de M. Hervé VOUILLOT de ses fonctions au sein de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise , il est proposé de procéder au renouvellement des membres de la Commission de délégation de service public

L'article 1411-5 du Code général des collectivités territoriales fixe la composition de la commission de délégation de service public.

Cette commission est composée des membres suivants :

- de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président,
- de 5 membres du Conseil de la Communauté élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Il est procédé également, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Assistent également aux réunions avec voix consultative :

- Le comptable de la Communauté,
- Un représentant du ministre chargé de la concurrence.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, mais le nombre de candidats titulaires doit être égal à celui des membres suppléant.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De procéder** à la désignation des membres de la Commission de délégation de service public :

Sont élus à l'unanimité les membres de la Commission de délégation de service public ainsi qu'il suit :

M. François REBSAMEN, Président

- Membres titulaires : Mme Claude-Anne DARCIAUX – M. Michel JULIEN – M. Patrick AUDARD – M. Rémi DÉTANG – M. Rémi DELATTE.
- Membres suppléants : M. Patrick SAUNIÉ – M. Jean-Louis JOLY – M. Jean-Paul HESSE – Mme Christiane COLOMBET – M. Jean-François DESVIGNES.

Pour extrait conforme,
Le Président

Publié le **23 DEC. 2005**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 DEC. 2005

